

## **Lettre d'informations directeurs n°22 du mercredi 12 mars 2025**

1- **Sorties scolaires** : Pour rappel, vous n'êtes plus obligé(e)s de déposer sur le cloud vos sorties scolaires. En cas de manifestation (comme le carnaval avec déambulation dans les rues de la commune), vous devez contacter le référent sécurité de votre secteur et adresser à la DSDEN la fiche de déclaration de manifestation avec le secrétariat de la circonscription en copie.

2- **Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EAVR)** : [Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle](#), et à la sexualité, publié au Journal officiel du 5 février 2025, vise à développer des comportements responsables et respectueux, contribuant ainsi à la construction individuelle et sociale des futurs citoyens. Il allie l'acquisition de connaissances scientifiques et juridiques à la transmission de valeurs citoyennes et au développement de compétences psychosociales essentielles. Ce programme a bénéficié d'une large consultation des professionnels de l'éducation, formateurs, personnels de santé et sociologues. Il s'articule autour de trois axes fondamentaux :

- Se connaître, vivre et grandir avec son corps,
- Rencontrer les autres et construire avec eux des relations épanouissantes,
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Pour chaque axe, des objectifs d'apprentissage adaptés à chaque niveau ont été définis, assurant une progression cohérente et respectueuse du développement de l'enfant. A l'école, ses objectifs sont concentrés sur la connaissance et l'affirmation de soi et l'établissement de relations équilibrées et respectueuses avec les autres.

Dès la rentrée de septembre 2025, ce programme concernera tous les élèves et permettra la **mise en œuvre effective des trois séances annuelles obligatoires chaque année**, telles que prévues dans le code de l'éducation. [La circulaire du 4 février 2025](#) détaille les modalités de mise en œuvre et souligne l'importance d'adapter le contenu à la maturité des élèves. Le programme est mis en œuvre selon une organisation laissée à l'initiative du professeur de la classe, selon les modalités collectivement construites en conseil des maîtres ou conseil de cycle.

Pour les accompagner dans cette mission cruciale, un dispositif complet de formation et de ressources sera déployé :

- Un séminaire national de formation pour les cadres et équipes académiques,
- Des ateliers de formation en académie,
- Un parcours d'auto-formation sur la plateforme Magistère,
- Des ressources pédagogiques sur le site éducol,
- [Une foire aux questions](#) pour répondre à vos interrogations et à celles des parents (vous la trouverez également en pièce-jointe).

Dans un souci de transparence et de coopération avec les familles, vous trouverez sur [le site du ministère l'ensemble des supports de communication et d'information déjà réalisés](#). Je vous invite à les diffuser largement et à les mettre à disposition des équipes éducatives et à m'indiquer si des familles sont en opposition avec cet enseignement.

3- **Évaluations mi-CP et autres niveaux de début d'année** : Dans le cadre des évaluations nationales, une nouvelle forme de restitution des résultats est proposée aux enseignants du premier

degré à partir du mois de février 2025. L'objectif de ce support de restitution est de permettre aux enseignants des écoles de situer les résultats obtenus par les élèves accueillis dans leur école en regard de repères nationaux.

Ces restitutions se déclinent sous forme de fiches par niveau (CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6e). Afin que ces documents favorisent une meilleure connaissance et une plus forte appropriation des résultats des élèves des écoles, les résultats y sont présentés avec des références nationales (globales et à secteur de scolarisation équivalent) et, selon les fiches, avec des repères au niveau de la circonscription. Ces fiches synthétiques pourront notamment être utilisées dans le cadre des conseils des maîtres, de cycles et d'école-collège pour que soit renforcée la continuité pédagogique et éducative dans l'école et entre l'école et le collège.

Ces fiches, accessibles pour les directeurs en ligne et au téléchargement via Archipel dans le module « évaluations » devront être diffusées aux équipes enseignantes. À l'occasion de cette diffusion, un retour sur la pertinence de cette démarche est proposé aux enseignants via un questionnaire en ligne : <https://enquetels.depp.education.fr/index.php/431729?lang=fr>.

4- **Pôle ressource** : Le prochain pôle ressource de la circonscription se réunira le 15 avril 2025. Merci d'envoyer vos demandes au secrétariat de la circonscription avant le 7 avril 2025.